

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° D. 345

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la note n° 86, en date du 9 octobre 1951, par laquelle Monsieur l'Ambassadeur demandait au Gouvernement Canadien de lui confirmer son approbation des ententes suivantes, dont le Département d'État des États-Unis a été informé qu'elles ont été conclues par les représentants du Corps d'Aviation Royal Canadien et de la United States Air Force à une réunion tenue à Ottawa le 31 mai pour discuter le renouvellement des approvisionnements des stations météorologiques exploitées en commun dans l'Arctique par le Canada et les États-Unis.

(Voir Note I)

"1) La à partir de Thulé."

Le Gouvernement canadien est heureux de confirmer son approbation de ces ententes.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures signale à Monsieur l'Ambassadeur que le Gouvernement canadien croit comprendre en outre que la direction administrative supérieure du ravitaillement des stations météorologiques mixtes de l'Arctique continuera d'être exercée par le Corps d'Aviation Royal Canadien.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait heureux de recevoir confirmation de l'approbation de cette dernière entente par le Gouvernement des États-Unis.

Ottawa (Canada)

le 12 décembre 1951

L. B. P.